

MERCREDIS

Décembre 2016

Attention:
Bulletin à déposer à
la Planète Couleur
le mercredi 30 novembre
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
07 décembre 2016						
14 décembre 2016						

¹ = rayez les mentions inutiles

* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

Mercredis : de 12h00 à 19h00 (avec repas)
ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

Accueil garderie : de 12h00 à 12h30

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur

rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

MERCREDIS

Décembre 2016

Attention:
Bulletin à déposer à
la Planète Couleur
le mercredi 30 novembre
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
07 décembre 2016						
14 décembre 2016						

¹ = rayez les mentions inutiles

* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

Mercredis : de 12h00 à 19h00 (avec repas)
ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

Accueil garderie : de 12h00 à 12h30

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur

rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthenaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthenaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

Inscription Mercredis Décembre 2016

IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 30 novembre 2016

Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification
ne sera acceptée.

ATTENTION

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

IDENTIFICATION

Madame
Monsieur
Adresse
Code postal Ville

Est allocataire: Mr (ou) Mme
De la C.A.F. sous le n°

OU

¹ de la MSA sous le n°

¹ du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)
sous le n°

¹ d'un régime particulier de sécurité sociale
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n°

¹ Mettre une croix dans la case correspondante.



santé
famille
retraite
services

Inscription Mercredis Décembre 2016

IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 30 novembre 2016

Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification
ne sera acceptée.

ATTENTION

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

IDENTIFICATION

Madame
Monsieur
Adresse
Code postal Ville

Est allocataire: Mr (ou) Mme
De la C.A.F. sous le n°

OU

¹ de la MSA sous le n°

¹ du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)
sous le n°

¹ d'un régime particulier de sécurité sociale
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n°

¹ Mettre une croix dans la case correspondante.



santé
famille
retraite
services